

Populations Autorisées pour la Vaccination en Officine

- 31 mai 2021 –

Public cible	Astrazeneca / Johnson & Johnson	Pfizer-BioNTech / Moderna
55 ans et plus	X	X
Toutes personnes majeures (18 à 54 ans inclus)		X
Personnes souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave : 16 à 54 ans inclus		X

1. Exclusions :

1.1 Sont exclus de la prescription à l'officine :

- Les femmes enceintes,
- Les personnes présentant un trouble de l'hémostase,
- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique.

1.2 Sont exclus de la vaccination à l'officine :

- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique.

2. Autorisations :

Attention : selon les recommandations actuelles le vaccin Astra Zeneca doit être proposé uniquement aux patients âgés de 55 et plus.

2.1 Patients de 55 ans et plus

2.2 Professionnels de Santé

Liste des comorbidités :

- Pathologies cardio-vasculaires
 - hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
 - antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - antécédent de coronaropathie,
 - antécédent de chirurgie cardiaque,
 - insuffisance cardiaque,
- Diabètes de type 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment
 - broncho pneumopathie obstructive
 - insuffisance respiratoire,
 - asthme sévère,
 - fibrose pulmonaire,
 - syndrome d'apnées du sommeil,
 - mucoviscidose,
- Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;

- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques
 - maladies du motoneurone
 - myasthénie grave,
 - sclérose en plaques,
 - maladie de Parkinson,
 - paralysie cérébrale,
 - quadriplégie ou hémiplégie,
 - tumeur maligne primitive cérébrale,
 - maladie cérébelleuse progressive.

- Troubles Psychiatriques
- Démence

2.3 Patients ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19

Il s'agit des personnes adultes (18 ans et plus) :

- atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- transplantées d'organes solides,
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
- atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection,
- atteintes de trisomie 21.